

Séance du Conseil Municipal du lundi 11 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 30 août 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents 11: Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Christine BILLE, Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Nicolas DARZAC, Christian FROUIN, Cédric LABORDE Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Guillaume LESCLOUPE, Jacques LASSERRE, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

Excusés 1: Patrick JACQMOT,

Absents 1 : Didier DELORD,

Pouvoir : Patrick JACQMOT à Frédéric RICHEVAUX

Madame Cindy CALESTROUPAT a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance,
- Approbation P.V. du Conseil du 3 juillet 2023,
- Finances :
 - Présentation de la situation financière de la commune par Mr PAMBRUN Conseiller aux collectivités,
 - Analyse de la situation financière,
- Bilan piscine saison 2023
- Présentation du projet de bulletin municipal 2023,
- Information GERS Fibre
- Informations CCAA
- Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Finances :

- Présentation de la situation financière de la commune par Mr PAMBRUN Conseiller aux collectivités.

Mr le Maire remercie Mr PAMBRUN pour sa présence et lui laisse la parole afin de présenter au conseil municipal la situation financière de la commune, à partir du budget 2022.

Monsieur PAMBRUN présente au Conseil Municipal le « Document de valorisation données financière et fiscale 2022 ». Voir (Annexes 1 & 1 bis)

De cette présentation il ressort que les produits de fonctionnement s'élèvent à **322 034 €** et que les charges de fonctionnement sont de **348 212 €** soit un déséquilibre de **- 26 178 €**.

Quelques repères dans le tableau ci-dessous :

Fiche Financière Budget 2022

FONCTIONNEMENT	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Total des Charges de Fonctionnement = B	348 712	667	791	796	706
Charges de Fonctionnement CAF	348 712	667	749	748	667
dont Charges de Personnel	151 921	291	331	352	301
Achats et Charges Externes	100 907	193	241	240	224
Charges Financières	5 094	10	17	17	13
Subventions Versées	5 714	11	30	27	25
Contingents	21 664	42	72	49	44
Total des Produits de Fonctionnement = A	322 034	617	969	971	871
Produits de Fonctionnement CAF	322 034	617	927	933	843
dont Impôts Locaux	227 300	436	380	376	335
Fiscalité Reversee par les GFP	80 160	-154	15	74	82
Autres impôts et Taxes	11 241	22	58	64	65
Dotation Globale de Fonctionnement	107 327	206	235	188	150
Autres Dotations et Participations	18 532	36	91	79	79
Résultat Comptable = A - B = R	-26 178	-50	178	175	164
Capacité d'Autofinancement = CAF	-26178	50	179	185	175
Dette					
Encours Total de la Dette	388 496	744	751	697	587
dont Encours des dettes bancaires et assimilées	346 976	665	746	684	572
Annuités des dettes bancaires et assimilées	48 325	73	116	97	82
FONDS DE ROULEMENT FIN D'EXERCICE	210 547	403	555	540	559

Du tableau ci-dessus, il ressort :

- Les **charges de fonctionnement** de notre commune de **667 €** par habitant sont inférieures aux charges des communes de même strate du département, de la région et du national qui varient de **706 à 791 € / habitant**.
- De même pour les **produits de fonctionnement** de **617 €** par habitant pour notre commune alors que pour les communes de même strate le produit varie de **871 à 971 € / habitant**.
- Les charges de personnel de **291 €** par habitant varient de **301 à 352 € / habitant** ; pour les communes de même strate, elles varient de **301 à 352 € / habitant**.

Monsieur PAMBRUN indique que notre commune dispose d'une capacité d'autofinancement très faible et que la situation se dégrade depuis 2020.

"L'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement. Plus cet autofinancement est important, plus la commune a de possibilités d'investir, et donc d'enrichir son patrimoine et d'accroître son attractivité. Le but de toute préparation budgétaire est par conséquent d'obtenir un autofinancement aussi élevé que possible. Cet autofinancement doit prioritairement financer le remboursement du capital des emprunts (2/3) puis, avec le solde restant, financer des investissements nouveaux (1/3).

Le constat des élus suite à l'intervention de Monsieur PAMBRUN est que la commune va devoir se contenter de rembourser le prêt récemment contracté et ne pourra plus investir dans de nouveaux projets et/ou équipements jusqu'à la fin du mandat. En effet, un prêt a été contracté (cf PV du conseil municipal du 14.02.2022) afin de financer les investissements prévus (station-service, sécurisation du parking et accessibilité du cimetière, city-stade, remplacement des lampes à éclairage public et menuiserie de la mairie)."

A l'issue de la présentation, plusieurs possibilités s'offrent au conseil municipal pour dégager des financements :

- fermer la piscine qui génère des dépenses de fonctionnement élevées ;
- réduire le temps de travail des agents municipaux et réduire ainsi les charges de personnel ;
- augmenter les taxes communales pour augmenter les recettes de fonctionnement.

Aucune décision n'est prise à l'issue de ce constat. Les élus se laissent un temps de réflexion vis à vis de la situation financière dégradée de la commune afin de trouver des solutions alternatives dans l'intérêt de la commune. "

Mr le Maire demande au conseil municipal s'il y a des questions : oui

Question 1: Lors du transfert de l'assainissement collectif au SIEBAG, est-il normal de verser l'excédent ?

Réponse : Oui, obligatoire avec le transfert de compétence. Si on supprime le montant du transfert de 17 402,11 € d'excédent versé au SIEBAG, on équilibre quasiment 2022, pour autant, on ne dégage pas d'autofinancement.

Question 2 : Constat : en plus de la piscine, possibilité d'avoir une marge de manœuvre avec les charges de personnel. Adjoints techniques 35h x 2.

2. Bilan piscine saison 2023 :

- Fréquentation en 2023,

ENTREES PISCINE 2023

Enfant

N° 15066 → N° 15572 : 507 x 2€ = 1014 €

Adulte

N° 3447 → N° 20279 : 853 x 3€ = 2499 €

Cartes enfant

N° 606 → N° 629 : 24 x 20€ = 480 €

Cartes adulte

N° 20173 → N° 20192 : 20 x 35€ = 700 €
6693 €

Envoye perception

le 1^{er} septembre 2023

espèces 2000 + 1885 = 3885 €

chèques 568 + 263 = 808 €

4693 €

- Fréquentation 2004 - 2023,

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Revette	1 458	4 313	4 770	3 577	5 020	6 014	5 273	4 778	5 639	5 800	4143	6 087	5 113	3 725	5 078	6 029	1 035	1 294	5 640	4 693
Enfants	711	852	808	773	796	1300	845	883	1270	1100	1050	1164	1103	778	995	1204	1054	790	1076	867
Adultes	777	1108	1081	894	1001	1138	1000	781	1033	1200	1023	1753	1094	845	1323	1207	971	1554	2799	1133
Total Entrées	1488	1960	1889	1667	1797	2438	1845	1664	2303	2300	2073	2417	2197	1623	2267	2411	2025	2344	3875	2000



- Bilan financier été 2021 - 2023,

Mairie de VIELLA
14 Grand Rue du Pacherenc
33400 VIELLA

**BILAN FINANCIER
SAISON PISCINE 2021
Juillet et août 2021**

Dépenses Objet	Dépenses Montant	Recettes Objet	Recettes Montant
62612 Electricité	10 934,00 €	Travaux d'entretien piscines, garages, travaux de protection, analyses eau	- €
60611 Eau et assainissement	3 253,79 €	Chiménies	- €
6434444 Produits traitement eau	7 427,40 €	Entrées Taux publics	3 794,00 €
6434444 Divers - Produits d'entretien, produits, garages, travaux de protection, analyses eau	3 149,00 €		
615221 Travaux en matière accessible	1 300,45 €		
6135 Location appareil de réanimation	480,14 €		
6262 Téléphonie	440,72 €		
6411 Salaires MNS et agent d'accueil	13 952,91 €		
6411 Salaires Agent Technicien	2 300,00 €		
Assurances, exclusifs...	250,00 €		
6434444 Remboursements Emprunts	13 854,48 €		
TOTAUX	49 582,92 €		3 294,00 €

46 288,92 € DEFICIT

Mairie de VIELLA
14 Grand Rue du Pacherenc
33400 VIELLA

**BILAN FINANCIER
SAISON PISCINE 2022
Juillet et août 2022**

Dépenses Objet	Dépenses Montant	Recettes Objet	Recettes Montant
62612 Electricité	12 964,91 €	Travaux d'entretien piscines, garages, travaux de protection, analyses eau...	- €
60611 Eau et assainissement	3 220,70 €	Chiménies	- €
6434444 Produits traitement eau	2 545,51 €	Entrées Taux publics	5 940,00 €
6434444 Divers - Produits d'entretien, produits, garages, travaux de protection, analyses eau...	1 340,70 €		
6135 Location appareil de réanimation	480,14 €		
6262 Téléphonie	1 042,41 €		
6411 Salaires MNS et agent d'accueil	13 240,78 €		
6411 Salaires Agent Technicien	2 500,00 €		
Assurances, exclusifs...	250,00 €		
6434444 Remboursements Emprunts	10 640,50 €		
TOTAUX	47 011,89 €		5 640,00 €

41 371,89 € DEFICIT

Mairie de VIELLA
14 Grand Rue du Pacherenc
33400 VIELLA

**BILAN FINANCIER
SAISON PISCINE 2023
Juillet et août 2023**

Dépenses Objet	Dépenses Montant	Recettes Objet	Recettes Montant
62612 Electricité	17 150,00 €	Travaux d'entretien piscines, garages, travaux de protection, analyses eau	- €
60611 Eau et assainissement	3 233,89 €	Chiménies	- €
6434444 Produits traitement eau	1 285,28 €	Entrées Taux publics	4 693,00 €
6434444 Divers - Produits d'entretien, produits, garages, travaux de protection, analyses eau	645,37 €		
6135 Location appareil de réanimation	473,20 €		
6262 Téléphonie	600,00 €		
6411 Salaires MNS et agent d'accueil	13 152,10 €		
6411 Salaires Agent Technicien	2 300,00 €		
Assurances, exclusifs...	250,00 €		
6434444 Remboursements Emprunts	9 442,94 €		
TOTAUX	52 343,89 €		4 693,00 €

47 652,89 € DEFICIT

Face à la flambée continue des prix de l'électricité, des produits de traitements, de l'augmentation des charges en général, de nombreuses communes font le choix de fermer leurs piscines, car ouvrir n'est plus viable économiquement.

Pour la commune de VIELLA, la flambée du prix de l'électricité est de + 60% entre 2021 et 2023, la consommation d'eau est importante dû à des fuites d'où l'augmentation de la dépense en eau.

Le coût des produits de traitement de l'eau **a augmenté de + 68.33%**.

Les salaires et charges des maitre-nageur sauveteur, agent d'accueil, agents techniques de la commune **ont augmenté** de +12.59%.

A cela s'ajoute les dépenses d'entretien (réparation de fuites, remplacement de pompe doseuse, les produits de nettoyage et d'entretien), les analyses périodiques de l'eau, la location des bouteilles d'oxygène.

Le montant des recettes est de plus en plus faible chaque année, avec une fréquentation moindre, il y a de nombreuses constructions de piscine privées sur la commune.

Le déficit de la piscine est de **135 313,70 €** sur 3 ans soit pour :

- 2021 : **46 288,92 €**
- 2022 : **41 371,89 €**
- 2023 : **47 652,89 €**

Après avoir exposé au conseil municipal le bilan de la piscine, Mr le Maire demande au conseil municipal ce qu'ils pensent de ses résultats et ajoute que si l'on veut améliorer la traversée du village il est nécessaire de trouver des moyens de financement pour refaire les parkings qui sont à la charge de la commune.

Le Conseil municipal propose de créer un groupe de travail composé par : Alice Dabadie, Christophe Langlade, Christine Billé, Christian Frouin, Guillaume Lescloupé pour réfléchir à la possibilité de trouver des solutions alternatives avant d'envisager une fermeture définitive de la piscine :

- Achats groupés, réduction des semaines d'ouverture donc réduction du déficit,
- A priori souci sur les pompes : le débit semble réduit, les protections fonctionnent et déclenchent : voir où se situe le problème,
- Réflexion sur la possibilité en parallèle de réduire les charges de personnel. Licenciement impossible mais la réduction du temps de travail serait envisageable.

Un conseiller indique avoir été élu pour représenter les Viellanais; il pense que peu souhaitent la fermeture de la piscine

Report du vote après les conclusions du groupe de travail.

3. Présentation du projet de bulletin municipal 2023,

Mme Cindy CALESTROUPAT présente le projet du bulletin municipal 2023,

Mr le Maire remercie Cindy CALESTROUPAT pour son travail, il demande s'il y a des remarques ou des questions,

Après la présentation, les coordonnées de la Cave de Crouseilles et de l'entreprise « La solution drone » seront ajoutées dans l'annuaire.

Avant l'envoi à l'imprimeur, le projet sera relu par Jean-Michel Lamarque pour correction des fautes.

4. Information GERS Fibre

Gers Fibre a organisé une réunion à la CCAA pour présenter le projet de développement de la Fibre sur notre commune le 17 Août, Mr RICHEVAUX Frédéric a assisté à cette réunion.

Dernièrement, Gers Fibre nous a transmis une carte de l'ensemble de la commune sur laquelle sont reportées toutes les prises à installer en nous demandant de vérifier et compléter cette carte, ce qui a été fait le 30 Août 2023.

Vu l'état de la végétation qui dépasse les limites des propriétés au-dessus des réseaux téléphoniques, la pose du réseau Fibre optique sera compliquée.

Dernièrement, nous avons adressé par mail un courrier de ORANGE, accompagné d'un flyer à tous les contacts enregistrés, pour rappeler aux propriétaires qu'ils ont la responsabilité de l'entretien de leurs plantations à proximité des réseaux de télécommunications (annexe 2). Il semble que le mail adressé à tous les contacts n'ait pas été suivi d'effet.

Fin Août, Mr le Maire a accompagné un technicien de ORANGE pour visiter la commune et relever tous les dommages subis par le réseau lors de la tempête du 7 Juillet qui n'avaient pas été réparés.

5. Informations CCAA

Le C.I.S.A.A. a ouvert au public le Lundi 19 Juin 2023, il fonctionne 5 jours par semaine,

Fréquentation du C.I.S.A.A. au 28 Août :

Inscrits :	830
Juin:	64
Juillet:	245
Août:	254

Page 6/8

Il est maintenant accessible aux habitants des communes hors CCAA,

Le prochain Conseil Communautaire au cours duquel devrait être adopté le P.L.U.I. est programmé le Lundi 9 Octobre à Maulichères,

Le programme de curage des fossés a débuté Lundi 04/09/2023,

Le fauchage des accotements devrait débuter. Pas d'information pour l'instant.

Le programme investissement voirie devrait démarrer mais nous n'avons pas d'informations

6. Informations Voirie

Suite aux intempéries, nous avons demandé un devis à l'entreprise THOMAS de Saint Martin d'Armagnac pour la réfection de la voirie qui n'est pas transférée à la CCAA (annexe 3), vu le montant très élevé de ce devis de 22 538,40 €, notre budget ne permet pas de donner suite pour l'instant,

Page 6/8

Un dossier de demande A.S.N. (Aide Solidarité Nationale) a été déposé auprès des services de la Préfecture. Nous sommes en attente de réponse.

7. Questions Diverses

- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Cette commission a été mise en place en 2020 pour 3 ans, le renouvellement doit être effectué pour le 1^{er} Octobre 2023,

La Commission actuelle est composée de :

Délégué de l'administration: Corinne RICHEVAUX

Délégué du tribunal judiciaire: Sabine LABORDE

Représentant C.M.: Didier Delord

Le rôle des membres de la commission est de vérifier avec la secrétaire et le Maire, que toutes les personnes inscrites sur les listes électorales remplissent bien les conditions pour être électeur sur la commune.

Les conditions pour être inscrit sur la liste électorale de la commune sont :

- Avoir plus de 18 ans,
- Résider sur la commune,

Ou

- Payer un impôt Taxe Habitation résidence secondaire, Taxe Foncier Bâti ou Taxe Foncier Non Bâti sur la commune,

Les étudiants qui résident en dehors de la commune sont toujours rattachés au foyer familial et peuvent être inscrits sur la liste électorale jusqu'à la fin de leurs études.

Mr le Maire demandera à Mr DELORD Didier s'il est d'accord pour continuer et pose la question pour savoir si quelqu'un est volontaire pour le remplacer.

Mr le Maire demande au conseil qui peut-on proposer comme délégués ?

- Dire et Lire à l'Air:

Une soirée est programmée au stade le Vendredi 22 Septembre, au foyer en cas de pluie,

L'affiche a été transmise à tous les contacts, à la CCAA ainsi qu'aux Mairies des communes voisines,

- Rentrée scolaire:

La rentrée s'est bien passée le Lundi 4 Septembre,

Effectifs école de Viella:

Maternelle: 21

Elémentaire: 10

Total: 31

- Rappel:

La Corvée au cimetière pour l'engazonnement est programmée le Samedi 23 Septembre à partir de 9h00.

Cindy CALESTROUPAT rédigera une affiche pour proposer aux Viellanais de participer à cette corvée.

Avez-vous des questions : **oui**

Question 1 : la Maison des Associations et de la Chasse a de nouveau été cambriolée: peut-on changer la porte par une grille ?

Mr le Maire indique que la mairie a envoyé un mail à l'entreprise DELORD pour lui demander quelles solutions il préconise pour sécuriser l'entrée de ces locaux et empêcher les cambriolages.

A la date d'aujourd'hui le secrétariat de Mairie n'a pas eu de réponse de Mr DELORD, une relance est faite.

Question 2 : Il est difficile pour certains véhicules ayant le bouchon du réservoir à droite d'accéder à la station à cause du panneau de sens interdit.

Mr le Maire indique qu'il a questionné la Sté Gestinor sur la possibilité de supprimer ce panneau Sens Interdit. La réponse est que la signalétique en place est réglementaire et qu'enlever ce panneau n'est pas légal. Les conducteurs dont les véhicules ont le bouchon du réservoir à droite peuvent se servir en carburant, le tuyau étant assez long pour accéder au réservoir. Si ce n'est pas possible, il faut faire un demi-tour sur le parking ou à la limite ne pas respecter le panneau Sens Interdit pour accéder à la station-service.

Monsieur le Maire informe que l'ordre du jour est terminé.

Fin de la réunion à 22 H 30.

Après la réunion, Christian Frouin informe qu'il ne souhaite plus être correspondant du quotidien

La Dépêche du Midi, il demande si parmi les élus s'il y a un volontaire pour accepter cette tâche.